

VILLE DE :

TAXI N°

TARIFS DES TAXIS

Arrêté Préfectoral du Puy-de-Dôme du 7 Avril 2022

Prise en charge : 2,30 € incorpore un parcours équivalent à la première chute du compteur				
	TARIF A 7 h. à 19 h.	TARIF B 19 h. à 7 h. Dimanche et J. Fériés	TARIF C 7 h. à 19 h.	TARIF D 19 h. à 7 h. Dimanche et J. Fériés
Prix du Kilomètre	1,06 €	1,59 €	2,12 €	3,18 €
Heure d'attente : 25,40 €				

**Tarif minimum, tous suppléments inclus,
susceptible d'être perçu pour une course : 7,30 €**

A – Tarifs

- Tarif A et B : Course avec retour en charge à la station
- Tarif C et D : Course avec retour à vide à la station

B – Bagages :

– A partir de la quatrième valise par passager ou utilisation d'un équipement extérieur.....**2,00 € par bagage**

C – Cinquième personne (à partir de) :

Supplément de **2,50 € par personne**
Le Taximètre indique le PRIX NET à payer (T.V.A. Comprise)

* NOTE OBLIGATOIRE à partir de 25,00 Euros et sur demande du client pour un montant inférieur ; elle peut indiquer, sur demande, le nom du client et l'adresse de départ et d'arrivée

* Routes enneigées ou verglacées (Équipements spéciaux) :
Utilisation des Tarifs B et D

* Toute réclamation est à adresser à la Préfecture du Puy-de-Dôme
Service Taxis – 18 Bd Desaix – 63033 Clermont-fd Cedex 1

* Les émissions de gaz à effet de serre par km de course sont de : g / km
* Possibilité de régler la course par carte bancaire